



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

NOTRE ENGAGEMENT DEPUIS 1971,  
LE BIEN-ÊTRE DE NOS AINÉS



# RÉSIDENCE EHPAD SAINTE-MONIQUE

# SOMMAIRE

- 01 Informations et description de la Résidence
  - 02 Qu'est-ce qu'un EHPAD ?
  - 03 La vie dans la structure
  - 04 Organigramme de l'EHPAD
  - 05-06 Les espaces
  - 07 Les animations
  - 08 L'entrée du résident
  - 08 Les documents à fournir
  - 09 Charte des droits et libertés de la Personne Agée Dépendante accueillie
  - 10 Le trousseau
  - 11 Tarifs des intervenants extérieurs
- 



# LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

## Informations et description de la Résidence

La Résidence est composée de la manière suivante :

- ✚ [La partie « EHPAD »](#) : la capacité totale est de 89 lits dont :

- 83 chambres individuelles, dont 6 chambres particulières
- 3 chambres doubles

L'établissement s'est doté depuis 2016, de rails de transfert en plafonnier dans 56 chambres + 2 salles de bains collectives afin de faciliter la prise en charge des résidents les plus dépendants.

- ✚ [Le service Unité protégée « Les Balcons de Lazuel »,](#) est constitué de 14 chambres individuelles.

Un parking situé à l'extérieur de la propriété permet au personnel et aux visiteurs de stationner et laisse ainsi la possibilité aux résidents de se promener dans la propriété où sont installées des tables, chaises et bancs.

## Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

[Définition d'EHPAD](#) : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Suite à la réforme de la tarification et la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, les maisons de retraite ou foyers médicalisés deviennent progressivement des EHPAD. Cette loi précise qu'ils doivent obligatoirement disposer d'autorisation par un arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet du

Département. Les EHPAD sont des structures médico-sociales, accueillant des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans (sauf dérogation), plus ou moins dépendantes.

### Définition d'un service Unité protégée (CANTOU)

L'Unité Protégée « les Balcons de Lazuel » est un service de l'EHPAD Résidence Sainte Monique créé pour répondre à une demande d'accompagnement spécifique.

Il nous semble important que les personnes ayant des maladies neurodégénératives aient un accompagnement spécifique permettant de promouvoir leur bien-être ainsi que leur autonomie physique et psychique.

Ainsi, pour les personnes atteintes de ces maladies, l'accueil dans une petite unité de vie et de soins protégée leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.

Le service prend en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou ayant développés des troubles ou maladies apparentés.

Notre travail est donc de solliciter de manière variée les mémoires restantes actives pour stabiliser le plus longtemps possible les capacités actuelles de la personne. La mémoire « émotionnelle » reste efficiente et est un outil de travail important.

### Définition d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée, les résidents de l'EHPAD (14 personnes), ayant des troubles du comportement modéré. Des activités sociales et thérapeutiques, avec une prise en charge individualisée, sont proposées au sein de ce pôle.

### Qu'est-ce-que le projet d'établissement ?

Le **projet d'établissement** définit le cadre de référence de l'action des professionnels, du **projet de vie** et du **projet de soin**. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne.

Un exemplaire de ce projet d'établissement 2022-2026 est mis à disposition à l'accueil.

### Qu'elles sont les instances décisionnelles et consultatives ?

#### **Le Conseil d'administration :**

Il valide par ses délibérations, toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement qui lui sont soumises et proposées par le Directeur de la structure. Le CA vote le budget, approuve le compte administratif et valide les projets d'investissement.

Présentation des différents responsables :

1 Président du Conseil d'Administration

1 Directeur

1 Médecin Coordonnateur

1 Infirmière Coordonnatrice

1 Responsable logistique

#### **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :**

Il a un rôle consultatif. Il est composé de représentants de résidents, de familles, de personnels et de bénévoles. Il se réunit plusieurs fois par an. Le Conseil peut faire des propositions sur toutes questions portant sur le fonctionnement de l'établissement.

#### **La Commission Restauration**

Une commission restauration est organisée chaque semestre. Sont invités : les usagers, résidents, membres des familles, membres du personnel, cuisiniers, diététicienne, etc.... L'ensemble des personnes présentes peuvent émettre leurs souhaits et leurs attentes quant aux menus proposés.

L'équipe soignante, conduite par le Médecin Coordonnateur ainsi que l'Infirmière Coordonnatrice, veillent scrupuleusement à apporter des soins de qualité aux résidents.

Chaque résident choisit librement son médecin traitant.

Les régimes prescrits médicalement, ainsi que les goûts de chacun sont respectés.

# La vie dans la structure

**Le Président du Conseil d'Administration** : est chargé d'assurer le respect des statuts de l'association, de diriger et de superviser le bon déroulement des activités de la structure.

**Le Directeur** : responsable de la gestion de l'établissement, il organise la vie de la structure sur les plans financiers, économiques et humains. Il dirige et coordonne les services de l'établissement. Il impulse les projets de développement.

**Le Médecin Coordonnateur** contribue à la qualité de la prise en charge médicale et gérontologique des résidents favorisant la coordination des actions et des soins entre différents professionnels de santé, qu'ils soient salariés ou libéraux, qui interviennent auprès des résidents.

**L'Infirmier(e) Coordonnateur(trice)** analyse, planifie, contrôle, évalue et réajuste les organisations de soins dans le respect des Bonnes Pratiques Gériatriques.

**Le Responsable logistique/chef cuisinier** : a pour mission d'assurer la gestion des services logistiques, y compris le service cuisine, en tant que chef cuisinier

**Le (la) Psychologue** et ses principales missions : travaille sur l'écriture des projets personnalisés des résidents. A une mission d'appui auprès des résidents, mais aussi auprès des salariés

**Le (la) Qualiticien(ne)**, dont le rôle est de travailler sur la « politique qualité » de l'Etablissement.

**Les Infirmiers**, travaillent sous l'autorité hiérarchique de l'Infirmière Coordonnatrice. Par délégation, il est responsable des soins et des AS/AMP et Agents Hôteliers, en l'absence de l'Infirmière Coordonnatrice. Il a pour mission la prise en charge des personnes âgées poly pathologiques dépendantes (suivi des soins, des traitements...). Il suit l'évolution de l'état de santé des résidents, en collaboration avec le Médecin Coordonnateur et l'Infirmière Coordonnatrice, en lien avec la famille.

## L'ergothérapeute

**L'ergothérapeute** est un professionnel qui travaille sur le bien-être et l'autonomie des résidents. Son rôle est d'évaluer les capacités fonctionnelles et les besoins des résidents. Conçoit et met en œuvre des interventions thérapeutiques personnalisées. Intervient au sein du Pôle d'Activités de Soins Adaptés

**Les Aides-Soignants** aident les résidents dont l'état de santé le réclame pour la toilette et tout acte de la vie quotidienne.

La nuit, un aide-soignant ainsi qu'une veilleuse de nuit assurent la surveillance ainsi que les soins requis.

**Les Agents Hôteliers** participent à cette prise en charge en lien étroit avec les aides-soignants tout en assurant l'entretien quotidien des chambres et des locaux communs.

**Les Lingères** ont pour mission l'entretien du linge personnel des résidents. C'est pour cela qu'il est impératif qu'il soit marqué/cousu.

**Les Cuisiniers et les Agents Hôteliers en cuisine et en plonge**, sous la responsabilité du chef cuisinier, et avec l'aide de l'intervention d'une diététicienne, s'efforcent de satisfaire les goûts des résidents en cuisinant les repas et participent aux commissions restauration au cours desquelles chacun peut s'exprimer.

**Les Agents de Maintenance** sont là pour l'entretien de l'intérieur ainsi que de l'extérieur du bâtiment. Mais aussi pour veiller au respect des normes de sécurité.

**Les Animateurs** sont présents 7 jours sur 7 et proposent diverses animations.

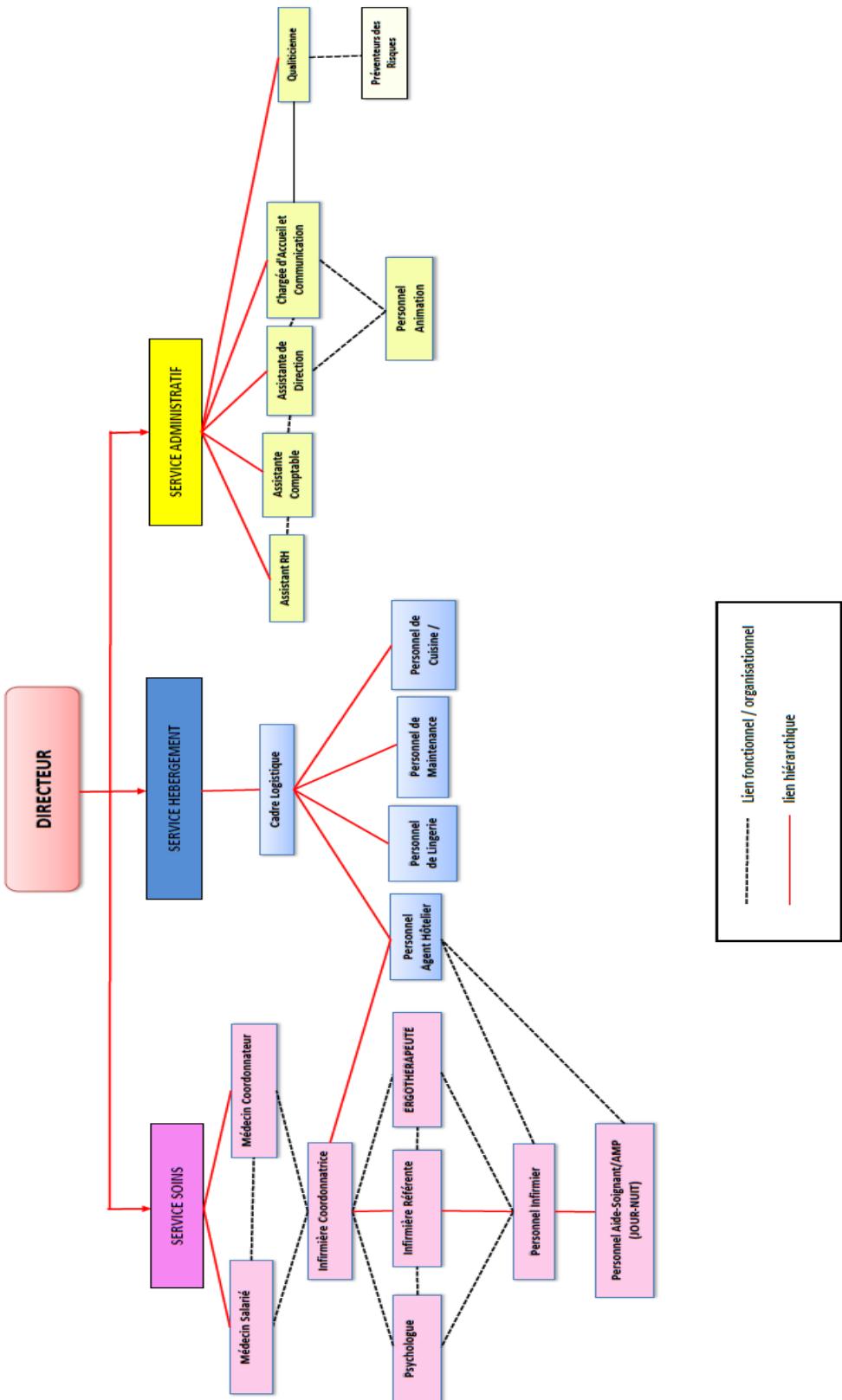
**Un service secrétariat** avec :

- Un(e) assistant(e) de direction, un technicien administratif des ressources humaines, un service comptabilité, une chargée de communication à l'accueil.

# Organigramme

**ORGANIGRAMME DU PERSONNEL**  
EHPAD Résidence Sainte-Monique

DATE D'APPLICATION : 01/10/2025



# Les espaces

Les visites sont totalement libres, il est néanmoins conseillé d'éviter les visites le matin, afin de permettre aux résidents de bénéficier des soins du personnel dans l'intimité requise pour certaine situation.

---

## *La partie EHPAD*

---

### Les chambres :

Chaque chambre est équipée :

- D'un lit médicalisé ainsi que d'un matelas.
- De prises téléphoniques. Le résident devra amener un combiné téléphonique.
- D'un accès WIFI. Il vous faut demander le code à l'accueil.
- D'un système d'appel malade dans chaque chambre et salle de bains.
- De rideaux, d'oreillers, de couvertures et de couvre-lits qui sont entretenus par l'Etablissement.
- Si vous souhaitez installer un système de multiprises, nous vous demandons de bien vouloir choisir le modèle « bloc mobile de prises de courant », qui est le seul et unique modèle autorisé.

Le résident pourra amener une table, une chaise et un chevet, ses effets personnels et peut demander aux personnes qui se trouvent au secrétariat de prévenir l'agent de maintenance qui fixera des tableaux, des photos, ... aux murs, si nécessaire, car il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit au mur.

### Les espaces de vie commune :

Dans le bâtiment principal, au rez-de-chaussée bas, se trouve une grande salle à manger qui accueille les résidents pour les repas de midi et du soir.

A proximité se trouvent une salle de télévision commune, ainsi que le salon de coiffure.

Au rez-de-chaussée haut se trouve une salle à manger, dans laquelle ont lieu également la plupart des animations.

Une chapelle contigüe au bâtiment principal, permet d'accueillir des chorales, des lectures de contes et des offices religieux.

Dans chaque étage se trouvent un petit salon/salle à manger et une salle de soin.

Des climatiseurs sont présents dans les couloirs du bâtiment principal, à l'accueil, dans les salons/salles à manger et la chapelle.

Des fontaines à eau se trouvent à l'accueil et dans chaque salon/salle à manger.

---

## *Le service Unité Protégée : « Les Balcons de Lazuel »*

---

### Les chambres :

Il y a 14 chambres individuelles, toutes équipées :

- D'une salle de douche à l'italienne avec sol antidérapant, d'un lavabo, d'un miroir, d'une étagère, d'une barre d'appui et d'un WC,
- D'un lit médicalisé avec matelas, oreillers, couverture et couvre-lits, rideaux
- d'un chevet
- d'une table bureau
- d'un placard mural
- d'un fauteuil de repos

- d'un fauteuil bridge
- d'un système d'appel malade dans les chambres et salles de bains, ainsi qu'un système de verrouillage automatique. Le déverrouillage s'effectue lorsque le résident muni de son bracelet « pass » est à proximité immédiate de sa chambre.

#### Les espaces de vie commune :

- Une grande salle commune avec de grandes baies vitrées,
- Une petite cuisine
- 2 terrasses ombragées et aménagées accessibles aux résidents. Ces espaces extérieurs sont aménagés de manière à pouvoir s'y installer pour s'y reposer, s'y relaxer, y faire des ateliers, y manger.
  - Un espace jardin avec des plantes aromatiques...
  - Un espace créativité/musique : matériel sensoriels et musicaux adaptés
- Une salle des familles
- Un espace SNOEZELEN permettant de communiquer autrement par le réveil des sens
- Un poste de soins sécurisé permettant la surveillance des déambulations de jour comme de nuit
- Une orientation « passive » de la déambulation des résidents avec 1 éclairage spécifique, et une décoration murale « directionnelle » pour éviter au maximum le sentiment d'enfermement en préservant le sentiment de liberté d'aller et venir.

#### *Le Pôle d'Activités de Soins Adaptés*

Le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) peut accueillir jusqu'à 14 personnes qui résident dans l'établissement côté EHPAD, du lundi au vendredi, de 10h à 16h.

#### Les espaces de vie commune :

- Un espace salon activités/repas, (avec une cuisine intégrée), dans lequel les résidents prendront leur repas de midi, ainsi que leur goûter
- Un espace repos
- Un jardin extérieur

## Les animations

Plusieurs activités sont proposées dans le respect du rythme du résident, de ses envies et des capacités restantes de chacun. Ces activités se font en individuel, en collectif ou en petits groupes, tout en respectant des temps de repos nécessaires aux résidents.

Des intervenants extérieurs :

- L'activité Physique Adaptée (APA) avec un professeur spécialisé
- Partenariat avec un centre de danse qui intervient 1 après-midi par semaine
- Sorties exceptionnelles (piscine, parc, restaurant....)
- Activités intergénérationnelles hebdomadaires avec les enfants de la Crèche La Ronde des Ages, qui fait partie de l'Association Sainte-Monique
- Célébration des anniversaires chaque fin de mois

#### Dans la partie EHPAD :

Des animations sont proposées tous les jours. Voici quelques exemples d'activité :

- Lecture du journal tous les matins
- Balades et sorties extérieures
- Jeux de société
- Atelier mémoire, mots fléchés
- Lecture de contes
- Poterie, peinture

- Gymnastique
- Représentations cinématographiques
- Atelier manucure
- Chant
- Repas thérapeutique

Grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) de Privas, un système de prêt de livre est proposé mensuellement à chaque résident par un membre du personnel responsable de cette mission.

#### Dans le service Unité Protégée « Les Balcons de Lazuel » :

Voici les animations qui seront proposées :

- Ateliers de musicothérapie : chants, écoute de musique, danse et utilisation d'instruments extérieurs
- Ateliers « cinéma »
- Ateliers de réminiscence au travers de photos (personnelles, prise dans le service, images de leur époque), au travers de discussions...
- Ateliers « lecture » : lecture de livre par les résidents à voix haute ou lecture du journal
- Ateliers jeux de société
- Ateliers culinaires : autour de repas à thème, de préparation de soupe, pâtisserie, des anniversaires...
- Ateliers de mémoire : loto des odeurs, activités autour des différentes fonctions cognitives, mise en place d'un tableau avec date/météo/anniversaires du jour.
- Ateliers autour d'animations « flash » : animations courtes
- Ateliers autour d'activités manuelles : bricolage pour décorer le lieu de vie, tricot, couture, dessins/peintures
- Ateliers « esthétique/relaxation » : manucure, soins du visage, des mains, massages
- Ateliers du quotidien : mise en place de la table, vaisselle, ménage...

#### Dans le service Pôle d'Activités et de Soins Adaptés :

- Atelier chant / musique
- Atelier gym douce
- Atelier cuisine
- Atelier lecture du journal
- Atelier créatif
- Atelier mémoire

Le REPAS THERAPEUTIQUE est au centre de la journée.

## L'entrée du résident

Pour une demande d'entrée, il convient de procéder de la manière suivante :

- Déposer un dossier papier ou par voie électronique à l'aide du site VIATRAJECTOIRE.  
Ce dossier doit contenir dans un premier temps :
  - Les renseignements administratifs
  - Le document « Histoires et habitudes de vie » du résident
  - Le certificat médical, avec la grille AGGIR, complétés par le médecin traitant (ou médecin qui suit la personne actuellement)
  - Une copie du dernier avis d'imposition.
- Ce dossier est étudié par le directeur, le médecin coordonnateur ainsi que l'infirmier(ère) coordonnateur(trice), qui émettent un avis.
- Si l'avis est favorable, nous prenons contact avec le résident/famille/tuteur, afin de les inviter à venir visiter l'Etablissement et leur remettre le dossier d'admission dans lequel se trouvent plusieurs documents à compléter avant l'entrée du résident.

Un document figurant dans ce dossier permet d'identifier les différents tarifs d'hébergement et dépendance.

Les personnes originaires du département de l'Ardèche sont couvertes par la dotation dépendance globale que reçoit l'Etablissement.

**Pour les personnes qui résident hors du département Drôme/Ardèche (ou vivent dans ces 2 départements depuis moins de 5 ans) :**

- Faire une demande APA auprès du département de l'ancien lieu de domicile.

## Les documents à fournir

Lorsque l'entrée du résident est validée, il faut ramener (ou envoyer par mail ou par voie postale) les documents suivants au secrétariat :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de l'attestation d'assurance maladie, ainsi que de la carte vitale.
- Une photocopie de l'attestation mutuelle (ou signaler au secrétariat si le résident ne bénéficie pas de mutuelle)
- Les justificatifs des caisses de retraite
- Un relevé d'identité bancaire pour le prélèvement des factures
- Une copie de la dernière ordonnance en cours

Nous demandons la signature d'un **contrat de séjour**, dans lequel est joint un **chèque de dépôt de garantie** correspondant à un mois des frais d'hébergement.

Rappel :

- Le résident aura la possibilité d'amener une table, une chaise et un chevet, ses effets personnels et peut demander aux personnes qui se trouvent au secrétariat de prévenir l'agent de maintenance qui fixera des tableaux, des photos, ... aux murs, si nécessaire, car il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit au mur.
- Bien se renseigner si le médecin traitant du résident se déplace au sein de l'Etablissement pour les visites, sinon, il faut trouver un autre médecin traitant.

# **Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante accueillie**

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

## **- PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION ET CHOIX DE VIE**

Le résident garde la liberté de choisir son mode de vie. Nul ne peut être admis en institution sans une information et un dialogue préalable, et sans son accord.

## **- DROIT DE CHOISIR SON LIEU DE VIE**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante doit être choisi par elle et adapté à ses attentes et ses besoins. L'institution devient le domicile du résident. Il doit y disposer d'un espace personnel.

Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances, ...), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.

## **- MAINTIEN DES RELATIONS FAMILIALES ET AMICALES**

L'institution accueille la famille, les amis, ainsi que les bénévoles, et les associe à ses activités. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par des lieux de rencontre, des horaires de visite souples, des possibilités d'accueil pour quelques jours et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.

## **- DROIT DE GARDER LA MAÎTRISE DE SON PATRIMOINE ET DE SES REVENUS**

Tout résident doit disposer de ressources personnelles. Il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui lui reste disponible.

## **- LIBERTÉ DE COMMUNIQUER, DE PARTICIPER À LA VIE EN SOCIÉTÉ, DE GARDER SES ACTIVITÉS**

Le résident exprime ses choix et ses souhaits. Il conserve la liberté de se déplacer et de participer à la vie de la société. L'institution encourage les initiatives du résident et favorise les activités individuelles, elle développe les activités collectives (intérieures ou extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.

## **- LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE CONSCIENCE ET DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE**

Le résident doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix, il a le droit à la parole.

## **- ACCÈS AUX SOINS, RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ**

L'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs. Comme tout citoyen adulte : la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.

## **- PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

## **- QUALIFICATION DES INTERVENANTS ET EN NOMBRE SUFFISANT, RESPECT DE LA FIN DE VIE**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant. Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et sa famille.

## **- LA RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

## **- DROIT À UNE PROTECTION JURIDIQUE, DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

## **- DROIT À L'INFORMATION, LE MEILLEUR MOYEN DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION**

L'ensemble de la population doit être informé de difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

# Le trousseau

FEMMES	HOMMES
7 culottes	7 slips
7 tricots de corps en coton	7 tricots de corps en coton
7 combinaisons (si besoin)	7 pantalons
7 robes, jupes ou pantalons	7 chemises ou polos
7 hauts (tee-shirts)	
3 pulls	
1 gilet	3 pulls
4 chemises de nuit coton souple	1 gilet
2 paires de chaussures d'hiver	1 manteau hiver + été
2 paires de chaussures d'été	4 pyjamas
1 paire de pantoufles	2 robes de chambre
1 robe de chambre	1 paire de pantoufles
7 paires de chaussettes	2 paires de chaussures hiver
1 manteau ou veste hiver + été	2 paires de chaussures été
5 paires de bas/collants (si besoin)	7 paires de chaussettes
Chapeau/casquette	Chapeau/casquette
Foulard/écharpe	Echarpe
Lunettes de soleil	Lunettes de soleil

LE LINGE DOIT ETRE MARQUÉ/COUSU

**Nécessaire de toilette :**

- Gel douche, shampoing, savonnette, brosse à cheveux, brosses à dents, (brosse à appareil dentaire si nécessaire), (produit à coller les dentiers si nécessaire), (produit bain bouche si nécessaire), dentifrice.
- Panier en plastique à poser sur le plan de la salle de douche (afin de ranger les produits de beauté)
- Gobelet en plastique
- Porte savon
- 1 lampe de poche

Un sac en cas d'hospitalisation.

L'Etablissement assure l'entretien du linge personnel. Le linge délicat (Damart, laine, soie...) ne peut être entretenu par l'Etablissement.

Le linge plat (draps, couvertures, ...) ainsi que le linge de toilette (serviettes de toilette, gants...) et serviettes de table sont fournis par l'Etablissement.

# Tarifs des intervenants extérieurs

## COIFFEUSE A DOMICILE

Services	Séverine BERTHON 06 25 36 69 23 1 fois par semaine (vendredi après-midi)
Shampoing/brushing	18 €
Shampoing/coupe/brushing	27 €
Shampoing/coupe/permanente/brushing	49 €
Shampoing/coupe/couleur/brushing	48 €
Permanente/brushing	39 €
Coupe hommes	15 €

## PEDICURE A DOMICILE

Services	Eric AUDIGIER 04 75 35 23 07 1 fois tous les 15 jours (mardis ou jeudis)
Soins complets des pieds	30 €

## ESTHETICIENNE A DOMICILE

Services	Caro Bien-être 07.82.57.92.10 (à la demande)
Sourcils	7 €
Lèvre ou menton	6 €
Sourcils + Lèvre	13 €
Soin hydratant visage 45 minutes	25 €
Beauté des mains	18 €
Pose vernis classique	8 €

# GUIDE DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ET MAÎTRISE DU RISQUE INFECTIEUX (PMRI)

## INTRODUCTION

01.

La Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux (PMRI) est une priorité essentielle pour assurer un environnement sûr et protéger la santé des résidents, des visiteurs et des équipes. Ce guide vous accompagne dans la compréhension et la mise en pratique des mesures nécessaires pour réduire les risques infectieux au sein de notre établissement.

02.



### Pourquoi la prévention du risque infectieux est-elle essentielle ?

- Les personnes âgées ou fragiles sont particulièrement vulnérables aux infections.
- Les infections peuvent rapidement se propager dans un environnement collectif.
- La maîtrise du risque infectieux améliore la qualité de vie des résidents et protège également leurs proches ainsi que les intervenants.

03.

### Les bonnes pratiques pour tous les acteurs



#### A. Hygiène des mains

- Professionnels : Se laver ou se désinfecter les mains avant et après tout soin ou contact avec un résident.
- Familles : Utiliser les solutions hydroalcooliques disponibles à l'entrée, avant tout contact avec un résident, et en quittant l'établissement.

#### B. Port des équipements de protection individuelle (EPI)

- Porter des masques, gants, blouses ou surchaussures si indiqué par le personnel.
- Jeter les EPI usagés dans les poubelles appropriées.

#### C. Respect des zones sensibles

- Éviter de circuler dans des espaces non autorisés.
- Suivre les consignes affichées dans les zones spécifiques.

04.

### Que faire en cas de symptômes ou d'épisode infectieux ?

Pour les familles :

- Ne pas entrer dans l'établissement si vous présentez des symptômes comme fièvre, toux, ou diarrhée.
- Informer l'établissement si vous avez été en contact avec une personne infectée.

Pour les professionnels :

- Appliquer les mesures barrières si nécessaire.
- Renforcer les protocoles de désinfection dans les zones concernées.



# Sainte-Marguerite LES TARIFS



Tarifs journaliers au 1er janvier 2026 des personnes domiciliés dans le département de l'Ardèche, de + de 60 ans

Chambre individuelle	66.42€
Surcoût chambre individuelle spacieuse	+ 5€
Chambre double	56.98€
Chambre individuelle en unité protégée	69.33€
+ ticket modérateur	6.02€
Résidents de - de 60 ans	84.75€



Tarifs journaliers au 1er janvier 2026 des personnes de + de 60 ans, domiciliées hors département de l'Ardèche  
(ou résidant depuis - de 5 ans en Ardèche)

## Tarifs HÉBERGEMENT

Chambre individuelle	66.42€
Surcoût chambre individuelle spacieuse	+ 5€
Chambre double	56.98€
Chambres individuelles en unité protégée	69.33€

## Tarifs DEPENDANCE

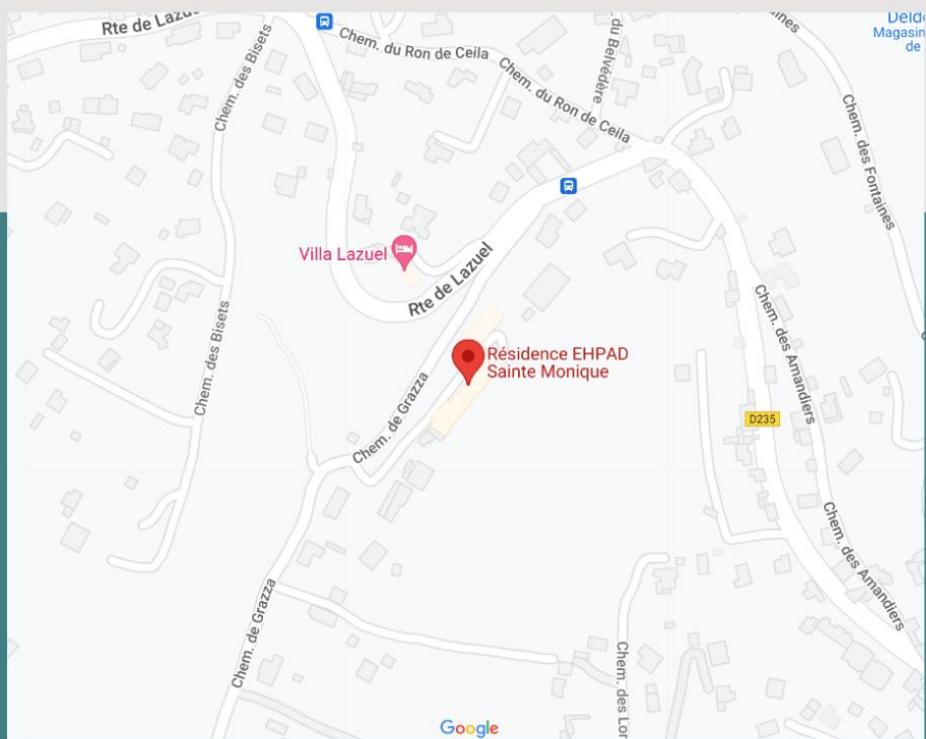
GIR 1 et 2	22.35€
GIR 3 et 4	14.18€
GIR 5 et 6	6.02€



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

RÉSIDENCE EHPAD  
*Sainte-Monique*

## SE RENDRE À SAINTE-MONIQUE



*Contactez-nous*

3 chemin de Grazza 07200 AUBENAS

04.75.36.54.60

Par mail : [contact@ehpad-saintemonique.fr](mailto:contact@ehpad-saintemonique.fr)

Notre site internet : [www.residencesaintemonique.fr](http://www.residencesaintemonique.fr)

Retrouvez-nous également sur Facebook et Instagram : @sainte.monique.ehpad

